



# ASSOCIATION POUR LE SITE DE THOUZON

Bulletin no 13

MAI 1991

## *Quelques informations:*

- Le mémoire de l'étudiante en archéologie est terminé: Voir article dans ce bulletin...

- Nous avons consulté et commandé les photos aériennes qui ont été faites au cours de l'année dernière par le service de l'Inventaire des Monuments Historiques. Dans ce bulletin, un des plans réalisés par le même service de l'Inventaire. Conservez-le! C'est le plus précis que nous ayons!

- J.M. Tavernier et Y. Rhame ont participé au mois de mars à un stage national des animateurs de chantiers organisé à Paris par R.E.M.P.ART.

- Nous étions présents sur la première Foire des Rameaux du Thor: Nous avons rencontré beaucoup de monde et nous avons fait de nouvelles adhésions.

- Le chantier d'été aura lieu du dimanche 18 août après-midi au samedi 31 août après-midi. Il est ouvert aux plus de 18 ans (16 ans pour ceux du Thor). Pour inscriptions, se renseigner auprès des responsables de l'association.

- Nous continuons à préparer le GROS CHANTIER de 1992 en restant en contact avec l'architecte en chef des Monuments Historiques qui a pris en charge le projet. Parallèlement, nous commençons à chercher d'éventuels sponsors. Nous rappelons qu'il s'agit de restaurer la toiture de l'église Sainte-Marie.

- Au mois de juillet, nous organisons en plein air à Thouzon nos premiers spectacles: Venez nombreux, il faut que ce soit une réussite! Voir le programme dans ce bulletin...

- R.E.M.P.ART. fête ses 25 ans pour Pentecôte: 3 jours à Paray le Monial où nous serons présents.

- Une demi-journée de travail sur le site: le samedi 8 juin à partir de 14h. Les volontaires seront les bienvenus!

**SIEGE SOCIAL:**

**HAMEAU DE THOUZON**

**84250 LE THOR**

**TEL: 90 33 90 67**

# LE CHATEAU-PRIEURE DE THOUZON

## ETUDE MONUMENTALE

MEMOIRE DE MAÎTRISE DE JEANNE RECH

Le mémoire de Mme Rech est composé de 2 volumes: un volume de 141 pages contenant du texte et une annexe de 84 pages contenant les photos, dessins, plans ou cartes.

L'étude monumentale comprend 3 grandes parties: l'historique, le descriptif du monument et les interprétations. Vous proposer un résumé de ce lourd document nous paraît fastidieux: Nous préférons vous choisir quelques extraits que nous diffuserons dans les bulletins à venir.

"... Le premier texte concernant la colline de Thouzon est daté de 1014. Il s'agit de la confirmation par l'évêque de Cavillon Ingilrand des églises données par le pape Jean, qui sont construites ou le seront sur le mont de Thouzon, avec les dîmes afférentes ou qui s'y ajouteront et les offrandes, et le cimetière et tout ce qui dépend de ces églises... (Dom Chantelou - Bibl. d'Avignon - Manuscrit 2401)

...Malgré son caractère laconique, ce texte donne plusieurs informations. Il semble prévu dès lors que plusieurs églises occuperont ce site et il se pourrait que l'une d'elles existe déjà. En effet, l'analyse des chartes du pays d'Avignon concernant cette période a montré que la plupart des donations faites au monastère de Saint André d'Andaon concerne des églises déjà édifiées. L'étude de Christian Heck conforte cette hypothèse. Cependant l'acte de 1014 confirme une donation précédente, antérieure d'au minimum cinq années, puisque le pape Jean en fut le donateur et que son pontificat dura du 25 décembre 1003 au mois de juin 1009. Il est ainsi envisageable que les moines aient pris l'initiative de la construction de la première église et que celle-ci était, sinon réalisée, du moins en cours à cette date (l'absence de vocable pourrait conforter cette idée)...

La donation s'applique aussi à la dime, et le même raisonnement permet de conclure que les terres de Thouzon étaient déjà sources de revenus, au moment de l'acquisition du mont par le monastère.

La présence de ces églises sur ce site en 1014 ne peut qu'être supposée mais celle d'un cimetière est attestée."

A propos du partage de la Provence entre le Comte de Toulouse et le Comte de Barcelone:

"Depuis 1088, le marquis de Provence possède la haute seigneurie sur le prieuré de Thouzon. Mais, ... si l'abbé lui est subordonné il n'a pas prêté serment de fidélité, il n'entre pas dans sa vassalité.

Lorsque le comte et le marquis divisèrent le comté, malgré leur promesse de protéger les biens de l'église, ils se partagèrent aussi les évêchés, les archevêchés et les abbayes. Aucun texte ne précise le sort des établissements religieux qui occupaient alors la partie commune. On peut penser que, situés au nord de la Durance, ils entrèrent dans la possession du Toulousain et que l'indivision ne concerna que les biens fonciers.

En effet, ultérieurement, aucun acte concernant le prieuré de Thouzon n'est paraphé par le Barcelonais.

Il existe donc à Thouzon une coseigneurie. L'acte passé en l'année de l'incarnation du seigneur 1171 au mois de mai, sous le règne de Louis réitère les conditions de concession du fief à Giraud-Amic et nonobstant la propriété ecclésiastique décide de fortifier Thouzon. (Archives Départementales de Vaucluse - Duché de Caderousse Série E)"

dime: impôt payé en nature au clergé ou à la noblesse

vassalité: condition d'une personne liée à un seigneur par l'obligation de foi et hommage et lui devant des services personnels

"L'acte de 1171 nous apprend que les droits d'albergue s'élèvent pour le castrum de Caumont à 150 sols, pour le castrum du Thor à 200 sols, pour le monastère ou la villa et le mont de Thouzon à 40 sols. (... et in monasterio sive villa et monte Tondonis XL solid...)

A Embrun, une enquête menée en 1177 reconnaissait que l'albergue était de 6 deniers par feu, à Arluc en 1166 elle était de 12 deniers par feu. En tenant compte de ces données, il est possible d'estimer qu'il existe à Thouzon et au Thor en 1171 deux communautés d'habitants qui comprennent respectivement entre 40 ou 80 feux et entre 150 ou 300 feux. Ces chiffres paraissent considérables si on les compare aux listes de feux données par Edouard Baratier pour 1315-1316 en Provence où sont qualifiées de "villes" les agglomérations de plus de 50 feux. Ces observations confirment que l'organisation de l'habitat à Thouzon est bien antérieure à la période de fortification.... "

albergue: droit qui oblige le vassal à offrir le gîte et le couvert à son seigneur, une fois l'an.

feu: foyer, famille

# PREMIERS SPECTACLES A THOUZON

DANS LA COUR DU CHATEAU

SAMEDI 6 juillet 21 h

RECITAL JEAN COUTAREL CONTEUR, TAMBOURINAIRE

ENTREE GRATUITE

DIMANCHE 7 juillet 21 h

ENSEMBLE ISENGRIN MUSIQUE MEDIEVALE  
"BALLADES DE JONGLEURS"

CE SPECTACLE RETRACE L'ITINERAIRE IMAGINAIRE D'UNE TROUPE DE JONGLEURS A TRAVERS L'OCCIDENT MEDIEVAL DES 12<sup>e</sup> ET 13<sup>e</sup> SIECLES.

ENTREE GENERALE 40 F

couple 60 F

ETUDIANT 25 F

Ces spectacles doivent absolument être une réussite: Nous comptons beaucoup sur nos adhérents et leur entourage. PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS!

